

**Orientation 4 – Ajuster le dispositif d'hébergement et de logements accompagnés  
aux besoins du public du plan**

**ACTION 4-5  
Renforcer le dispositif d'intermédiation locative**

**♦ Une transition vers le logement pour réussir la marche de l'autonomie ♦**

<p><b>CONSTATS</b></p>	<p>– les mesures jusqu'alors mises en place sont positives d'où la volonté de les renforcer – forte demande du SIAO, des travailleurs sociaux, des bailleurs et du DALO – nombre de demandes croissant en liste d'attente – face aux besoins très ciblés de certains publics, besoin d'IML spécialisée notamment pour un accompagnement adapté aux personnes sous statut réfugiés de droit commun</p>
<p><b>PILOTE DE L'ACTION</b></p> <p>DDCSPP</p>	<p><b>PUBLICS VISES</b></p> <p>Les ménages ayant besoin d'un accompagnement pour accéder à un logement ordinaire</p> <p>Les réfugiés statutaires (statut de droit commun)</p>
<p><b>PARTENAIRES ASSOCIES</b></p> <p>— FADS – SOLIHA – Département – Territoire habitat – Néolia – CAF – Habitat Jeunes Belfort</p>	<p><b>OBJECTIFS</b></p> <p>– disposer d'une offre de logements en intermédiation locative dans le parc privé et la développer dans le parc social – disposer d'une offre d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) en complément de l'offre de logements – disposer d'une offre de logements en IML adaptée aux spécificités des publics accompagnés</p>
<p><b>POINTS DE VIGILANCE</b></p> <p>Garantir des financements pérennes</p>	<p><b>MODALITES OPERATOIRES</b></p> <p><u>2018</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• étendre le dispositif vers des publics spécialisés             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ jeunes moins de 25 ans</li> <li>◦ personnes réfugiées</li> <li>◦ public DALO</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Dès que possible / nécessaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• répondre aux appels à projets nationaux afin d'étendre si besoin ce dispositif</li> <li>• communiquer aux travailleurs sociaux des différents organismes du département, des associations et de l'État sur les procédures de l'IML</li> </ul> <p><u>Une fois par trimestre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réunion de suivi du public organisée par la DDCSPP en présence des bailleurs, des coordinateurs IML et AVDL et du SIAO</li> </ul>

<b>MOYENS</b>	Nombre de mesures IML émargeant sur le budget Un coordinateur de suivi IML
<b>DELAI DE MISE EN OEUVRE</b>  Durée du plan Suivi en réunion trimestrielle Bilan en COPIL SIAO	<b>INDICATEURS D’EVALUATION</b>  – nombre de logements en intermédiation locative – nombre de ménages bénéficiaires du dispositif ayant accédé à un logement ordinaire via le SNE – nombre des demandes en liste d’attente via le SNE
<b>Lien avec d'autres fiches du PDALHPD</b>	<b>CADRE JURIDIQUE</b>  - article L442-8-1 et L353-20 du CCH - priorités n° 2 et n° 3 du plan quinquennal pour le Logement d’abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022